



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

TDF

Question écrite n° 101611

## Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la décision de France Inter de mettre fin à la diffusion de ses programmes en ondes longues à partir du 1er janvier 2017. Il rappelle que l'arrêt des ondes longues aura pour conséquence immédiate de priver les Français et francophones résidant à l'étranger ainsi que les Français métropolitains habitant dans des zones encore très mal couvertes par la bande FM de la possibilité d'écouter France Inter. Pour les Français de l'étranger, très nombreux à être très attachés à cette radio de service public, l'écoute de France Inter permet de maintenir un lien linguistique et culturel à la France. La diffusion de France Inter en ondes longues est aussi un vecteur de la francophonie et du rayonnement culturel de la France hors du territoire national. Il ne faut pas non plus oublier que 3 % de la population métropolitaine habite dans des zones non couvertes par la FM. C'est ainsi qu'en 2015, le CSA estimait que 6,7 % des auditeurs de France Inter étaient encore branchés sur la fréquence 162 kHz. Pour toutes ces personnes, la décision de France Inter implique un changement de mode d'écoute de la radio, les alternatives aux longues ondes ou à la FM étant la radio par internet et la radio par satellite sans abonnement et en clair dans les bouquets de Fransat ou de Canalsatellite. Cela est sans compter sur le fait que ces modes d'écoute peuvent dérouter les auditeurs les plus âgés pour qui le choix ne pourrait alors plus se porter que sur les radios commerciales qui émettent encore en ondes longues. Il s'agirait donc de savoir si les 6 millions d'économie faites par France Inter justifient l'abandon, par une radio de service public, de ses auditeurs souvent les plus fidèles. En conséquence, il aimerait savoir comment elle perçoit la décision de France Inter et comment les enjeux d'économie d'une part et les enjeux culturels, linguistiques et de service public d'autre part, pourraient être réconciliés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christophe Premat](#)

**Circonscription :** Français établis hors de France (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 101611

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [27 décembre 2016](#), page 10617